

A M TAXI

SAS, société par actions simplifiée

**5 RUE DES SABLONS, 77151
MONTCEAUX-LES-PROVINS**

R.C.S : 931 120 950 R.C.S. Melun

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU
30/06/2025 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31/12/2024

Résultat – Affectation

Les associés entérinent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir **un bénéfice de 3 405 euros**.
Le résultat est affecté au report à nouveau qui s'élève désormais à 3 405 euros

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	19072024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal												
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre															
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
SAS AM TAXI			5 RUE DES SABLONS												
SIRET	9	3	1	1	2	0	9	5	0	0	0	0	1	5	77151 MONTCEAUX LES PROVINS
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												
REGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:															
SIRET															
B ACTIVITE															
Activités exercées	TAXI			Si vous avez changé d'activité, cochez la case											
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit											
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %													
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%											
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)											
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies											
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies											
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies											
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs											
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %													
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)															
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%															
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé															
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:												
KARTHAGE - EXPERTISE COMPTABLE 38 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS Tél: 09.88.08.99.24			Tél:												
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu MONTCEAUX LES PROVINS												
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:												
			Signature												
Examen de conformité fiscale (ECF)															

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)									c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d		
Montant des distributions									e		
autres que celles visées en (a),									f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)									g		
									h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j		
Montant des revenus répartis (5)									Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les						
			Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.					
1			2	3	4	5	6	7	8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise										SAS AM TAXI										Néant		*																																																									
Adresse de l'entreprise										5 RUE DES SABLONS										77151 MONTCEAUX LES PROVINS																																																											
Numéro SIRET *										93112095000015										Durée de l'exercice en nombre de mois *										6		Durée de l'exercice précédent *										12																																					
																				Exercice N clos le										31122024										Exercice N-1 clos le										31122023																													
ACTIF										Brut 1										Amortissements - Provisions 2										Net 3										Net 4																																							
Immobilisations incorporelles										Fonds commercial *										010																				012																																							
										Autres *										014																				016																																							
										Immobilisations corporelles *										028																				030																																							
										Immobilisations financières * (1)										040																				042																																							
										Total I (5)										044																				048																																							
STOCKS										Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050																				052																																							
										Marchandises *										060																				062																																							
Avances et acomptes versés sur commandes										064																				066																																																	
Créances (2)										Clients et comptes rattachés*										068																				070																																							
										Autres * (3)										072										703										074										703																													
Valeurs mobilières de placement										080																				082																																																	
Disponibilités										084										7710										086										7710																																							
Charges constatées d'avance *										092																				094																																																	
Total II										096										8413										098										8413																																							
Total général (I+II)										110										8413										112																				8413																													
PASSIF																				Exercice N NET										1										Exercice N-1 NET										2																													
Capital social ou individuel *																				120										100																																																	
Ecart de réévaluation																				124																																																											
Réserve légale																				126																																																											
Réserves réglementées*																				130																																																											
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131																				132																																																	
Report à nouveau																				134																																																											
Résultat de l'exercice																				136										3405																																																	
Subventions d'investissement																				137																																																											
Provisions réglementées																				140																																																											
Total I																				142										3505																																																	
Provisions pour risques et charges																				154																																																											
Emprunts et dettes assimilées																				156																																																											
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours																				164																																																											
Fournisseurs et comptes rattachés																				166																																																											
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169																				172																																																	
Comptes courants d'associés																				173										4908																																																	
Autres dettes																				175																																																											
Produits constatés d'avance																				174																																																											
Total III																				176										4908																																																	
Total général (I + II + III)																				180										8413																																																	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										193																				(4) Dont dettes à plus d'un an										195																																							
(2) Dont créances à plus d'un an										197																				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182																																							
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs										199																				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																																							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										SAS AM TAXI										Néant		*												
A - RÉSULTAT COMPTABLE																				Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le										
										13 1 1 2 2 0 2 4										13 1 1 2 2 0 2 3														
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires				209						210																			
	Production vendue				{ biens services *				215						214																			
									217						218		30 660																	
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222																			
	Production immobilisée *														224																			
	Subventions d'exploitation reçues														226																			
	Autres produits														230																			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)										232		30 660																	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)														234																			
	Variation de stock (marchandises) *														236																			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)														238																			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *														240																			
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)										242		27 256																	
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243						244																			
	Rémunérations du personnel *														250																			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)														252																			
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce)				255						254																			
	Dotations aux provisions														256																			
	Autres charges				dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259						262																			
					dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260																									
Total des charges d'exploitation				(II)										264		27 256																		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																				270		3 405												
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)										280																			
	Produits exceptionnels				(IV)										290																			
	Charges financières				(V)										294																			
	Charges exceptionnelle				dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347						300																			
					dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348																									
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)										306																			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																				310		3 405												
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																312		3 405				314								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																				316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																				318													
	Provisions non déductibles *																				322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																				324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248														330											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)						249														251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				999													
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																						997											
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)		986				Zone franche urbaine (44 octies A)		987				Zones de revitalisation de la défense (44 treizièmes)		127				Zones de revitalisation rurales (44 quinzièmes)		138						342							
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)		181				Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991																			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345				Investissements et souscriptions outre-mer		344				Créance due au report en arrière du déficit		346				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992						350							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G												993																					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352		3 405				354								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																				356													
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																						360											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370		3 405				372								